



Hermillon

Mairie

Bulletin communal

N° 53

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février
2007

Ordre du jour

- 1 - Ventes de terrains
- 2 - Achats de terrains
- 3 - Modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne
- 4 - Installation classée soumise à autorisation SOMABO
- 5 - Convention pour entretien des parcelles communales
- 6 - Demande de subvention DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour l'assainissement du quartier de l'Echailon
- 7 - Remembrement-Aménagement zones à viabiliser
- 8 - Indemnités de stage
- 9 - Informations diverses

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Olivier POLAUD, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Jean-Jacques BEROU, Sabine BAROU- MORRUGARES, Patrick ALLARD, René VOISIN.

Absent représenté : Patrick DEIANA (procuration à Patrick ALLARD)

Yves DURBET, au nom du Conseil Municipal, présente ses condoléances à la famille de Mme Clémence LAPEROUSE.

Jean DURIEUX est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 décembre 2006.

DECISIONS

1 - Ventes de terrain

Yves Durbet informe le conseil municipal de diverses demandes d'achat de terrains communaux.

1 - a) demande de la société D.E.F.I. représentée par M. Pierre APPRIN, pour l'achat de la parcelle n° 1 au lieu dit « Fond des Contamines » d'une superficie de 2224 m², et d'une partie de la parcelle n° 5 au lieu dit « Fond des Contamines » à délimiter par un document d'arpentage.

M. APPRIN souhaite acquérir ces terrains qui jouxtent le bâtiment de M. Patrick MILAN dont il est en train de négocier l'achat et qui conditionnent cette opération.

1 - b) demande de la société MILLE représentée par son gérant M. Bernard MILLE pour l'achat de la parcelle n° 1 « Au Fond des

Contamines » . Il souhaite réaliser une extension de sa société située à Pontamafrey-Montpascal.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire sur ces deux demandes, décide de répondre favorablement à la demande de M. APPRIN, son bâtiment se situant sur la commune d'Hermillon et de lui proposer un prix de vente de 8 € le m² pour la parcelle n° 1 en pied de rochers constituée de friche et de 15 € pour une partie de la parcelle n° 5 qui sera délimitée par un document d'arpentage.

Vote : unanimité

2) demande de M. Raymond LARIVE pour l'achat des parcelles n° E 498, E 499 et B 203 (devenue ZA 94) au lieu dit « La Tour ».

Le conseil, après avoir délibéré, donne son accord pour vendre la parcelle n° E498 de 45 m² et la parcelle n° E499 (devenue le n° 1675) pour une surface de 38 m² au prix de 20 € le m².

Concernant la vente de la parcelle n° B203 (ZA 94) le conseil ne peut accéder à la demande car un accord avait été passé avec l'ancien propriétaire pour que cette parcelle reste communale.

Vote : unanimité

3) demande de M. Frédéric FEAZ pour l'achat des parcelles n° B 58 « Croix St Grat », n° B1674 et B1675 « Sur l'Archère ».

Le maire expose au conseil municipal cette demande et précise que pour la parcelle n° B 58, le Conseil réfléchit à la participation de la commune à un projet « Viticulture en Maurienne » pour réintroduire la vigne en Maurienne. Cette parcelle est concernée par ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, décide :

- ☞ la vente des parcelles communales n° B 1674 d'une superficie de 1219 m² et n° B 1675 de 810 m² au lieu dit « L'Archère » au prix de 0,10 €/m²
- ☞ de ne pas accepter la demande pour la parcelle n° B 58 « Croix St Grat » au vu du projet en cours.

Vote : unanimité

4) demande de M. Armand Montaz pour l'achat à 10 €/m² de la parcelle n° ZA 231 d'une superficie de 919 m².

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande. Le prix proposé n'est pas adapté à l'utilisation future de cette parcelle. De plus, ce terrain fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif et le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour l'instant à cette demande.

Vote : unanimité

5) Le maire rappelle la décision du conseil municipal du 21 novembre 2006 qui avait décidé de reporter la vente de la parcelle n° ZC 22 « Aux Contamines » pour une superficie de 315 m².

Cette parcelle avait fait l'objet de deux propositions de prix :

- ☞ 1) sur la base du prix du terrain agricole donné par la Chambre d'Agriculture
- ☞ 2) pour un montant global de 3.500 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié ces propositions, décide de valider la proposition de Mme Madeleine BAUDIN-TRUCHET pour un montant de 3 500 €.

Vote : unanimité

Pour toutes ces ventes de terrains, le conseil municipal, autorise le maire à signer tous les actes et précise que les frais sont à la charge des acquéreurs.

2 - Achats de terrains

Le maire fait part au conseil municipal du souhait de Mme FAVIER Berthe épouse DURIEUX pour la cession de ses parcelles n° ZB 89 « Sur le Nézet » (50 m²) et d'une partie de la parcelle n° 127 (8 m²) « Derrière la Tour ». Un prix global de 400 € est proposé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte l'achat de ces parcelles pour le prix global de 400 €

Vote : unanimité

3 - Modification des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne

Le maire donne lecture au conseil municipal de la notification de la délibération prise par le comité syndical du Syndicat du Pays de Maurienne approuvant la modification des articles 1 et 4 des statuts du SPM qui stipulent que la Communauté de Communes Coeur de Maurienne se substitue aux communes d'Hermillon, Le Châtel, Montvernier, St Jean de Maurienne, St Julien Montdenis et Villargondran pour les compétences principales et optionnelles du Syndicat du Pays de Maurienne.

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte la modification des articles 1 et 4 des statuts du Syndicat du Pays de Maurienne.

Vote : unanimité

4 - Installation classée soumise à autorisation de la société SOMABO

Le maire soumet au conseil municipal le dossier présenté par la Société Mauriennaise du Bois (SOMABO) qui sollicite l'autorisation de régulariser les activités de travail et traitement du bois de sa scierie située sur le territoire de la commune de Pontamafrey-Montpascal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de donner un avis favorable à cette demande.

Vote : unanimité

5 - Convention pour entretien des parcelles communales

La commune est propriétaire d'un certain nombre de parcelles exploitées par deux agriculteurs. Le maire présente des contrats de ventes d'herbe afin de régulariser la mise à disposition de ces terrains et de définir à chacun les zones à exploiter au prix de 49,14 €.

Vote : unanimité

6 - Demande de subvention DGE - Réseaux d'assainissement à l'Echaillon

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 19 décembre 2006 qui avait donné son accord à la réalisation de l'assainissement du quartier de l'Echaillon. Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation Global d'Equipement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de faire cette demande.

Vote : unanimité

INFORMATIONS

SALON DES ARTISTES ET DES COLLECTION- NEURS

Dimanche 13 mai 2007
à la
salle polyvalente
d'Hermillon
venez nombreux
découvrir les talents
mauriennais

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Elles auront lieu les
dimanches
22/04/2007
et
06/05/2007

Association MAMABE

Assemblée générale
le 17/03/2007 à la
salle polyvalente
d'Hermillon
à 18 H

ETAT CIVIL

Décès

15/01/2007
Irène Joséphine
LAURENT

16/02/2007
Clémence Marie
LAPEROUSE née
SARINELLI

7 - R e m e m b r e m e n t - Aménagement - zones à viabiliser -

Le maire expose au conseil municipal sa rencontre avec la Direction Départementale de l'Équipement, maître d'ouvrage de l'opération des travaux connexes au sujet des premiers secteurs à viabiliser.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, fait les choix suivants :

- ✍ La Pépi - Carcavel
- ✍ Parapet - Champs Dessus
Champ Dessous
- ✍ Derrière la Tour

Vote : unanimité

8 - Indemnité de stage

Une élève du lycée Paul Hérault a effectué son stage scolaire dans les services administratifs de la commune.

Le conseil municipal décide de lui verser une indemnité de fin de stage de 230 €

Vote : unanimité

9 - Echange de terrains

Le maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier de M. et Mme Georges ANESA qui souhaitent échanger leur parcelle n° 72 « Au Nézet » d'une superficie de 1024 m² contre une parcelle communale n° 7 « Parapet » d'une contenance de 972 m².

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette échange qui est conditionné à la viabilisation des réseaux et voirie.

Vote : 14 pour et 1 non participation au vote

INFORMATIONS DIVERSES

Yves DURBET fait part de la demande de M. Roger BUTTARD pour la réalisation d'une prise en charge sur la conduite d'eau d'arrosage de la cascade sur la parcelle n° ZA 204 « Pré de Pâques ».

Il précise que des points d'eau publics vont être créés dans le cadre des travaux connexes au remembrement.

Une réponse négative lui sera transmise.

Michel FRUMILLON informe :

- que les ouvrages sélectionnés pour le prix Rosine PERRIER sont à la disposition des lecteurs à la médiathèque et qu'un comité de lecture a été créé
- que la soirée des bénévoles est prévue le 14 avril 2007

Danielle BOCHET

- demande de relancer la Communauté de Communes cœur de maurienne au sujet de la mise en place d'une table d'orientation vers la Chapelle de Montandré
- dit que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 12 mars prochain.

François ANDRE fait part :

- de l'installation d'un nouveau chauffe eau de 200 litres à la salle polyvalente
- de la conférence de Yannick Grand sur l'aluminium
- de l'installation prochaine des panneaux de rue à l'Echaillon

André BOCHET demande que le coût estimatif des travaux de réfection des appartements de la cure soit communiqué à la Communauté de communes cœur de maurienne afin d'en établir le plan de financement.

Jean DURIEUX fait un point sur la collecte des ordures ménagères par le SIRTOM et rappelle les conditions en page 4 du ramassage des cartons.

SOIREE FLEURISSEMENT

Une soirée sur le fleurissement organisée par l'ACA aura lieu le jeudi 5 avril 2007, de 20 h à 22 H, à la salle polyvalente de VILLARGONDRAN.

Interventions :

- ✍ Eric MICO sur les principes et les conseils de fleurissement (choix, plantations...etc)
- ✍ Jean-Jacques LE BARON sur l'organisation et les conditions de participation au concours de fleurissement de la Savoie



QUOI FAIRE DE VOS CARTONS

Un seul destin possible : le recyclage !

Il suffit de découper vos cartons ou de les plier au maximum, afin qu'ils rentrent dans les bacs jaunes du tri. Pour les cartons très volumineux, déposez-les à la déchetterie de Saint-Julien.

Pourquoi trier ses cartons ?

Trop souvent, les cartons sont jetés aux ordures ménagères, avec plusieurs conséquences :

< non pliés, il suffit de 2 à 3 cartons pour remplir un bac et provoquer un débordement. Du coup, les animaux rôdent et les sacs abandonnés sont éventrés.

< les cartons, même pliés, occupent un volume important pour un poids très faible. Ainsi, les camions de collecte peuvent se retrouver pleins avant le terme de leur tournée; ce qui implique un deuxième passage pour achever le ramassage. Ces débordements horaires ont alors un coût pour le contribuable.

< enfin, en plaçant les cartons dans les déchets ménagers, ceux-ci sont incinérés à un coût élevé, alors que le coût de tri des cartons est actuellement entièrement rattrapé par la vente aux recycleurs.

Il ne tient donc qu'à vous de mettre vos cartons dans la bonne filière !

Sachez enfin que recycler ses cartons, outre l'aspect économique, est aussi un geste fort pour l'environnement. Le carton recyclé épargne l'abattage d'arbres et consomme nettement moins d'eau que la filière initiale.